



Rapporteur : Mme ROUSSET

48570

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Commission consultative des services publics locaux - Activité 2022

Le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13.

Exposé :

I) Rapports d'activité du délégataire du Département

Au cours de l'année 2022, le restaurant « Le Beauregard » était exploité par le biais d'une délégation de service public confiée à la société Ansamble Breiz Restauration. La Commission consultative des services publics locaux a examiné, le 20 juin 2023, le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2022. Ce rapport comporte notamment les comptes qui retracent la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

L'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise également que ce rapport doit être soumis à l'Assemblée délibérante qui doit prendre acte de cette communication.

C'est l'objet de ce rapport spécifique ; le rapport d'activité présenté en Commission consultative des services publics locaux figure en annexe.

II) Information relative à l'activité de la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022

Au cours de l'année 2022, cette commission s'est réunie une fois le 7 juin, pour examiner le point suivant :

- Examen des comptes du délégataire concernant le restaurant inter-administratif « Le Beauregard ». Le procès-verbal de cette commission était joint au rapport relatif aux délégations de service public, présenté à l'Assemblée départementale lors de la session du 29 septembre 2022.

Décide :

- de prendre acte du rapport de délégation de service public relative au restaurant inter-administratif « Le Beauregard » concernant l'exercice 2022 ;

- de prendre note des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2023

ID : AD20230203V2

Pour extrait conforme